

A Mesdames et Messieurs les  
membres du Conseil communal  
élus le 7 mars 2021

---

A Mesdames et Messieurs les  
membres de la Municipalité  
élus le 28 mars 2021

---

A Mesdames et Messieurs les  
viennent-ensuite proclamés  
élus selon avis personnel

---

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 2021

### ***Installation des Autorités communales***

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales **mardi 29 juin 2021**, à 17 heures, à la halle 35 bâtiment Sud du Palais de Beaulieu.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
3. Election du président.
4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence du préfet.

5. Allocution du président.
6. Election du premier vice-président.
7. Election du second vice-président.
8. Election de deux scrutateurs.
9. Election de deux scrutateurs-suppléants.
10. Approbation par le Conseil de la composition des commissions
11. Election de la commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.
12. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

13. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.
14. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2021-2026.
15. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2021-2026.
16. Election de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.
17. Election de quatre délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
18. Election de quatre délégués suppléants du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
19. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.
20. Allocution du syndic.
21. Allocution du préfet.

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la halle quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents seront à votre disposition le 29 juin.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affoleter



Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente :  
Thanh-My Tran-Nhu

Le secrétaire :  
Frédéric Tétaz



Le préfet du district de Lausanne :

Serge Terribilini